



NEFF Franck
Secrétaire départemental
07.62.54.13.13

Marseille, le 12 décembre 2018

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie – DASEN des Bouches du Rhône
DSDEN des Bouches du Rhône
28 Bd Charles Nedelec 13231 MARSEILLE CEDEX 1

Objet : Situation des écoles marseillaises confrontées à l'infestation des punaises de lit

Monsieur le Directeur Académique,

Notre syndicat a pris connaissance des fiches successives de danger grave et imminent des collègues de l'école maternelle la Cabucelle dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille. Ces fiches concernent la présence de punaises de lit dans leur école.

S'il y a eu prise en compte de l'infection par ces parasites, celle-ci s'est avérée partielle au moment de la désinfection. En effet, l'entreprise de désinfection, intervenue le 5 décembre, a confirmé une surface parasitée plus grande qu'au moment du diagnostic le 28 novembre.

D'autre part, la mairie, propriétaire des locaux, n'a pas suivi l'ensemble des préconisations de l'entreprise mandatée pour diagnostiquer la présence des parasites, en ne mettant pas à disposition un nombre suffisant de congélateurs par exemple.

Pourtant, le rapport de l'entreprise « Ecoflair » précise bien :

« La lutte contre les punaises de lit est longue et difficile, il est important de suivre les préconisations décrites dans ce rapport et d'appliquer toutes les étapes du traitement dans chaque lieu. Omettre une étape peut entraîner l'échec du traitement, la résistance et la dispersion des punaises. »

Les collègues se sont donc retrouvés face à une crainte légitime d'être porteur de ce parasite et risquant une contamination de leur domicile et de leur famille, avec toutes les conséquences psychologiques et matérielles que cela implique.

Ils se sont également retrouvés face à des parents très inquiets, demandant une fermeture de l'école pour procéder à une désinfection totale de l'ensembles des locaux scolaires, permettant un accueil sécurisé de leurs enfants.

Malgré cette situation très éprouvante pour les équipes enseignantes, ces dernières ont été présentes à leur poste, assurant la continuité pédagogique du Service publique d'Éducation.

La pression ne s'est pas arrêtée là, puisqu'ils ont dû faire face au mécontentement grandissant des parents d'élèves, ne comprenant pas que l'école ne soit pas fermée. Ces derniers ont utilisé tous les moyens médiatiques pour tenter d'y arriver.

Aujourd'hui, la presse fait état de 11 écoles infestées, sans dévoiler le nom de ces écoles. Les enseignants nous interpellent pour savoir si leur école est touchée...

Notre syndicat a aussi interpellé la mairie de Marseille en contactant Madame Casanova, le 6 décembre, dès la réception des fiches DGI.



Nous venons de recevoir ce jour, par nos délégués CHSCT D, la réponse de Mme Nekkache indiquant que, selon l'ARS, il n'y avait aucun danger sanitaire et qu'un second passage était prévu, sans précision quant à la date donnée aux personnels de l'école.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, notre syndicat agit pour défendre le respect des conditions d'hygiène et de sécurité des personnels du premier degré, comme le stipule **l'article 2 du décret 82-453** « *Dans les administrations et établissements visés à l'article 1er, les locaux doivent être aménagés, les équipements doivent être installés et tenus de manière à garantir la sécurité des agents et, le cas échéant, des usagers. Les locaux doivent être tenus dans un état constant de propreté et présenter les conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires à la santé des personnes. Les chefs de service sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.* »

La situation décrite dans les fiches DGI de l'école maternelle La Cabucelle indique que ce texte réglementaire n'est ni respecté par notre administration, ni par la mairie de Marseille.

Une « désinsectisation en cours » ne peut suffire, alors que les parasites risquent chaque jour d'infester de nouveaux lieux, de nouveaux logements et faire de nouvelles victimes parmi les enfants, les personnels enseignants et territoriaux.

L'école maternelle Révolution (Marseille 3^{ème}) nous a aussi signalé la présence de punaises de lit dans ses locaux, induisant les mêmes angoisses et difficultés.

Déjà, vers les mois de février et mars 2018, des écoles marseillaises du 3^{ème} arrondissement avaient dû être désinfectées lors des vacances scolaires d'hiver pour les mêmes raisons.

Nous estimons que cette situation ne peut plus durer, les collègues ne bénéficiant pas des conditions d'hygiène et de salubrité requises à leur santé au travail.

Nous vous demandons de mettre tout en œuvre pour permettre la désinfection totale des écoles concernées par ces infestations, ainsi que toutes les mesures nécessaires pour l'éradication de ce parasite. Pour éviter une plus grande dissémination, il n'y a pas d'autre solution qu'une fermeture immédiate des écoles concernées, le temps de traiter entièrement les locaux et de s'assurer ensuite de la disparition définitive des parasites.

Cela nécessite donc une demande expresse de votre part auprès de la mairie de Marseille.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, je vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma parfaite considération.

Franck NEFF

Secrétaire départemental